

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

REXEL

Société anonyme au capital de 1 460 027 880 €.
Siège social : 13, boulevard du Fort de Vaux, 75017 Paris.
479 973 513 R.C.S. Paris.

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le **27 mai 2015 à 10h00 à Eurosites George V – 28, avenue George V - 75008 Paris** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

I. De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur les actions gratuites ;
- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur les options de souscription d'actions ;
- Lecture du rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et le contrôle interne ;
- Lecture des rapports généraux des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions régies par les articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi, en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration en ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et mise en paiement du dividende ;
- Option pour le paiement du dividende en actions nouvelles ;
- Approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des engagements pris au profit de Monsieur Rudy Provoost en cas de cessation ou changement de fonction visés à l'article L.225-42-1 du Code de commerce ;
- Approbation des engagements pris au profit de Madame Catherine Guillouard en cas de cessation ou changement de fonction visés à l'article L.225-42-1 du Code de commerce ;
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Monsieur Rudy Provoost, Président du Directoire jusqu'au 22 mai 2014 et Président directeur général depuis cette date ;
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Madame Catherine Guillouard, membre du Directoire jusqu'au 22 mai 2014 et directeur général délégué depuis cette date ;
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Monsieur Pascal Martin, membre du Directoire jusqu'au 22 mai 2014 ;
- Ratification de la cooptation de Madame Maria Richter en qualité d'administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Madame Isabel Marey-Semper en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Isabel Marey-Semper ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Maria Richter ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Fritz Fröhlich ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

II. De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire ;
- Lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes ;
- Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en application des dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions ;
- Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, réalisées par voie d'offre au public ou d'offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 10 % du capital par an ;

- Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans la limite de 10 % du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en rémunération d'apports en nature consentis à la Société ;
- Autorisation à consentir au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de certaines catégories de bénéficiaires pour permettre la réalisation d'opérations d'actionnariat des salariés ;
- Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider d'une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait admise ;
- Modification de l'article 15 des statuts de la Société relatif aux actions des membres du Conseil d'administration afin d'introduire une clause prévoyant un nombre minimal d'actions à détenir par les membres du Conseil d'administration ;
- Modification de l'article 30-2 des statuts de la Société relatif aux droits de vote en assemblée générale afin d'introduire une clause pour conserver un droit de vote simple ;
- Modification de l'article 28 des statuts de la Société relatif à l'accès des actionnaires aux assemblées générales ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

A) Formalités préalables à accomplir pour participer à l'Assemblée générale.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède et leurs modalités de détention, peut participer à l'Assemblée générale. Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le **lundi 25 mai 2015 à zéro heure** (heure de Paris) :

- pour les **actionnaires AU NOMINATIF (pur ou administré)**, vous devez être inscrits en compte nominatif, tenu pour Rexel par son mandataire BNP Paribas Securities Services, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée soit le lundi 25 mai 2015 à zéro heure (heure de Paris) ;
- pour les **actionnaires AU PORTEUR**, l'inscription en compte de vos titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier, doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. Celle-ci doit être annexée au formulaire de vote ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. L'actionnaire au porteur peut demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres à compter de la date de convocation de l'Assemblée.

B) Mode de participation à l'assemblée générale.

Les différents moyens de participation à l'Assemblée générale.

Vous disposez de quatre possibilités pour exercer vos droits d'actionnaires :

- **assister personnellement** à l'Assemblée ;
- **donner pouvoir au Président de l'Assemblée** ;
- **voter par correspondance** ;
- **vous faire représenter par une personne de votre choix**, dans les conditions prévues à l'article L.225-106 du Code de commerce.

Votre participation est plus rapide et plus facile via Internet.

Rexel vous propose de lui transmettre vos instructions par Internet avant la tenue de l'Assemblée. Cette possibilité est donc un moyen supplémentaire de participation offert aux actionnaires, qui au travers d'un site Internet sécurisé spécifique, peuvent bénéficier de tous les choix disponibles sur le formulaire de vote. Si vous souhaitez employer ce mode de transmission de vos instructions, merci de bien vouloir suivre les recommandations figurant ci-dessous dans la partie : « **si vous souhaitez voter par Internet** ».

Si vous souhaitez assister personnellement à l'Assemblée.

- **Vous êtes actionnaire au NOMINATIF (pur ou administré)** : Vous devez demander une carte d'admission à l'établissement centralisateur : BNP Paribas Securities Services, en envoyant le formulaire unique de vote par correspondance joint à la convocation, après l'avoir complété comme suit :
 - cochez la **case A** en haut du formulaire ;
 - datez et signez** dans le cadre prévu à cet effet en bas du formulaire ;
 - adrez le formulaire**, au moyen de l'enveloppe T jointe ou par courrier simple, à BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

- **Vous êtes actionnaire au PORTEUR** : Vous devez demander à votre intermédiaire habilité une attestation de participation. Votre intermédiaire habilité se chargera alors de la transmettre à l'établissement centralisateur : BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex qui vous fera parvenir une carte d'admission.

Vous vous présenterez le **mercredi 27 mai 2015** sur le lieu de l'Assemblée avec votre carte d'admission.

Si vous êtes actionnaire au nominatif, dans le cas où votre carte d'admission ne vous parviendrait pas à temps, vous pourrez néanmoins participer à l'Assemblée sur simple justification de votre identité.

Si vous êtes actionnaire au porteur, dans le cas où vous n'auriez pas reçu votre carte d'admission au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, vous pourrez participer à l'Assemblée, en demandant au préalable à votre intermédiaire habilité de vous délivrer une attestation de participation et en vous présentant à l'Assemblée avec une pièce d'identité.

Si vous souhaitez être représenté(e) à l'Assemblée

- **Vous souhaitez donner pouvoir au Président de l'Assemblée** : Vous devez utiliser le formulaire unique de vote par correspondance et par procuration joint à la convocation et le compléter comme suit :
 - cochez la **case « Je donne pouvoir au président de l'Assemblée générale »** ;
 - datez et signez** dans le cadre prévu à cet effet en bas du formulaire ;
 - adrez le formulaire**, au moyen de l'enveloppe T jointe ou par courrier simple, à BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.
- Le Président de l'Assemblée émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Pour les actionnaires au porteur, le formulaire devra impérativement être accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

- **Vous souhaitez vous faire représenter par une autre personne de votre choix :** Vous pouvez vous faire représenter à l'Assemblée par un autre actionnaire, votre conjoint, un partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité ou toute autre personne physique ou morale de votre choix dans les conditions prévues à l'article L.225-106 du Code de commerce.

Vous devez utiliser le formulaire unique de vote par correspondance et par procuration joint à la convocation et le compléter comme suit :

cochez la case « **Je donne pouvoir à** » et indiquez les nom, prénom et adresse de votre mandataire ;

dater et signez dans le cadre prévu à cet effet en bas du formulaire ;

adrez le formulaire, au moyen de l'enveloppe T jointe ou par courrier simple, à BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

Si vos actions sont au porteur, demandez un formulaire à votre intermédiaire financier.

Si vous souhaitez voter par correspondance

- Vous devez utiliser le formulaire unique de vote par correspondance et par procuration joint à la convocation et le compléter comme suit :

cochez la case « **Je vote par correspondance** » ;

remplissez le cadre « **Vote par correspondance** » selon les instructions figurant dans ce cadre ;

dater et signez dans le cadre prévu à cet effet en bas du formulaire ;

adrez le formulaire, au moyen de l'enveloppe T jointe ou par courrier simple, à BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote, dûment remplis et signés, devront parvenir à BNP Paribas Securities Services trois jours calendaires au moins avant la date de l'Assemblée soit le **Vendredi 22 mai 2015**.

Pour les actionnaires au porteur, le formulaire devra impérativement être accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Si vos actions sont au porteur, demandez un formulaire à votre intermédiaire financier.

Si vous souhaitez voter par Internet

- **Vous êtes actionnaire au NOMINATIF PUR ou ADMINISTRÉ :** Vous pourrez accéder à la plateforme de vote dédiée et sécurisée VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante: <https://planetshares.bnpparibas.com/>.

- Au nominatif pur : Vous pourrez vous connecter à Planetshares avec vos codes d'accès habituels.

- Au nominatif administré : Vous devrez utiliser l'identifiant qui se trouve en haut à droite du formulaire de vote adressé avec la convocation.

Après vous être connecté, vous aurez alors à suivre les indications données à l'écran.

- **Vous êtes actionnaire au PORTEUR :** Si votre établissement teneur de compte est connecté au site VOTACCESS, vous devrez vous identifier sur le portail internet de votre établissement teneur de compte avec vos codes d'accès habituels. Vous devrez ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS.

La plateforme sécurisée VOTACCESS dédiée au vote préalable à l'Assemblée, sera ouverte à partir du **jeudi 7 mai 2015**. Les possibilités de voter par Internet, avant l'assemblée, seront interrompues la veille de la réunion, soit le **mardi 26 mai 2015 à 15 h 00** (heure de Paris).

Afin d'éviter tout engorgement éventuel du site Internet dédié, il est recommandé aux actionnaires d'exprimer leur vote le plus tôt possible.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

Désignation et révocation d'un mandataire par voie électronique

- **Actionnaire au nominatif pur et nominatif administré :**

Vous avez la possibilité de faire cette démarche directement en ligne via VOTACCESS, en vous étant préalablement connecté via le site Planetshares (<https://planetshares.bnpparibas.com/>).

- **Actionnaire au porteur :**

Si votre établissement teneur de compte est connecté au site VOTACCESS, vous aurez la possibilité de désigner ou révoquer un mandataire en ligne, en vous connectant sur le portail de votre établissement teneur de compte avec vos codes d'accès habituels.

Si votre établissement teneur de compte n'est pas connecté au site VOTACCESS la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, selon les modalités suivantes :

> Vous devrez envoyer un e-mail à l'adresse : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la société concernée, date de l'assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire ;

> Vous devrez obligatoirement demander à votre intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titre d'envoyer une confirmation écrite de cette désignation ou révocation au service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, soit le mardi 26 mai 2015, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'assemblée, soit le vendredi 22 mai 2015.

Les copies numérisées de formulaires de vote par procuration non signées ne seront pas prises en compte.

Pour les actionnaires au porteur, le formulaire devra impérativement être accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

C) Questions écrites.

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : REXEL - Président-Directeur Général, 13, boulevard du Fort de Vaux – CS 60002 – 75838 Paris Cedex 17.

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

D) Droit de communication des actionnaires.

Tous les documents et informations prévues à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la société: <http://www.rexel.com/> à compter du vingt et unième jour précédant l'assemblée, soit le 06 mai 2015.

Le Conseil d'Administration.

1501542